Chiffres, faits nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **26 (1946)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

FOIRE DE LYON

Le pavillon suisse de la Foire de Lyon a été inauguré le 27 avril, en présence de nombreuses personnalités suisses et françaises. Les industries suisses les plus caractéristiques y sont représentées.

Au cours de la journée franco-suisse qui inaugurait la foire a eu lieu, sous les auspices de la Chambre de commerce suisse en France, une séance d'étude qui réunit 200 industriels et commerçants. Le vœu a été exprimé que soient prochainement assouplies les mesures administratives et douanières entravant encore les échanges commerciaux et que s'organise à bref délai un système spécial de compensation de devises permettant aux touristes de se rendre aisément dans chacun des deux pays.

CHANGES

La circulaire n° 174 ci-contre cite les délégations régionales de l'Office des changes habilitées à viser des engagements de change. Le « Journal officiel » du 14 avril 1946 (avis n° 83 de l'Office des changes) précise dans quelles monnaies doivent être facturées et réglées les exportations françaises à destination de l'étranger.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Une nouvelle liste de produits libres à l'exportation a paru au « Journal officiel » du 3 avril 1946. Elle porte notamment sur les métaux et machines, instruments et appareils et sur les produits chimiques.

RÉQUISITION DES AVOIRS

Nous rappelons à nos membres que les mesures de réquisitions des avoirs et devises étrangers, de même que la déclaration de ces avoirs, ne s'appliquent qu'aux ressortissants français.

SUISSE

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Nous informons nos membres que notre bureau en Suisse a fusionné avec l'Office suisse d'expansion commerciale. Nous prions les personnes qui avaient affaire avec lui de s'adresser désormais à l'Office précité « Service France », 17, Fraumünsterstrasse à Zurich.

STATUT DES ÉTRANGERS

Le Conseil fédéral a abrogé à partir du 12 avril 1946, l'article 1er de son arrêté du 17 octobre 1939 modifiant les prescriptions sur la police des étrangers. Cela signifie le retour en matière de séjour à la compétence cantonale telle qu'elle est prévue par la loi du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers. Le Conseil fédéral a pris un arrêté, entré en vigueur le 12 avril 1946, et autorisant le Département fédéral de justice et police à apporter au régime des visas des allégements que la situation permettra en abrogeant les prescriptions sur la déclaration d'arrivée des étrangers munis de papiers de légitimation valables et qui n'ont pas l'intention de se fixer en Suisse ou d'y exercer une activité lucrative, de toute formalité pendant les trois premiers mois de leur séjour.

DÉPARTEMENT POLITIQUE

A la suite de la réorganisation du Département politique voici quelle est la composition actuelle de cet organisme :

Affaires politiques : M. Alfred Zehnder.

Contentieux, affaires financières et communications : M. Reinhard Hohl.

Information et presse : M. Guido Keel.

Affaires administratives : M. Armin Daeniker.

Organisations internationales : M. Daniel Secretan.

M. Walter Stucki est déchargé de ses fonctions de Chef de la division des Affaires étrangères.

FRANCE-SUISSE

ACCORD ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE :

La Commission mixte franco-suisse, chargée de veiller à l'application de l'accord du 16 novembre 1945, s'est réunie à Berne du 4 au 11 avril 1946.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'avis aux importateurs et à l'avis aux exportateurs publiés page 123.

L'accord commercial du 16 novembre 1945 venant à échéance en date du 31 mai 1946, des négociations auront lieu dans la deuxième quinzaine de mai en vue de son renouvellement.

CONFÉRENCES

Sous les auspices du Centre d'amitié internationale et de la Chambre de commerce suisse en France, M. Olivier Reverdin, privat-docent à la Faculté des lettres de l'Université de Genève et correspondant à Berne du « Journal de Genève », a entretenu, à Paris, le 14 mars, un auditoire nombreux et attentif de : « La Suisse pendant la guerre et devant les problèmes de l'après-guerre ».

Le 22 mars le Centre des Jeunes Patrons organisait, sous la présidence de M. Auguste Detœuf, une séance d'information intitulée : « Des patrons étrangers vous parlent ». La Chambre de commerce suisse en France, par la voix de M. de Senarclens, s'est faite l'écho du patronat suisse en présentant une étude de M. C. F. Ducommun « L'effort social de la Suisse. »

De son côté, M. Paul-René Rosset, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale et à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a donné entre le 2 et le 12 avril, à Paris, Lille, Bordeaux, Marseille et Lyon, une intéressante conférence sur : « La Suisse dans l'économie mondiale ».